

## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Pour	Où	Pièces à fournir	Coût
Carte d'électeur	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscriptions reçues annuellement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre</li> <li>- Avoir 18 ans à la clôture de la liste au 28 février de l'année suivante</li> <li>- Livret de famille ou carte d'identité</li> <li>- 1 justificatif de domicile</li> </ul>	Gratuit
Carte grise	Préfecture ou Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'immatriculation</li> <li>- Certificat de cession</li> <li>- Ancienne carte grise signée par le vendeur</li> <li>- Justificatif d'identité et de domicile</li> <li>- Auto-bilan de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans</li> <li>- Certificat de non gage pour un véhicule immatriculé dans un autre département</li> </ul>	34€/cheval fiscal à compter du 01/02/09 Une taxe de gestion au 01/01/09 d'un montant de 4€, payable par chèque à l'ordre de la régie des recettes (quelques exonérations)
Carte de séjour	Préfecture ou Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> demande de carte de séjour ou de demande de droit d'asile : Préfecture</li> <li>- renouvellement carte de séjour: Mairie</li> </ul>	Gratuit
Attestation de recensement de tout citoyen atteignant l'âge de 16 ans	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout citoyen français (garçon ou fille) âgé(e) de 16 ans doit se faire recenser à la date anniversaire de ses 16 ans et avant la fin du mois suivant, pour cela il convient de se présenter en Mairie avec le livret de famille des parents et si tel est le cas, le certificat de naturalisation française.</li> </ul> <p>Une attestation de recensement sera délivrée par la Mairie ; La photocopie de ce document sera indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, BAC...) et soumis au contrôle de l'autorité publique. Le recensement aura pour effet de vous inscrire d'office sur les listes électorales l'année de vos 18 ans.</p>	Gratuit
Extrait de casier judiciaire	Casier judiciaire national 107 rue de Landreau 44079 Nantes cedex 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demander un imprimé disponible en Mairie. Validité 3 mois.</li> <li>- Sur Internet sur le site <a href="http://www.cjn.justice.gouv.fr">www.cjn.justice.gouv.fr</a></li> </ul>	Gratuit
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret de famille</li> <li>- Ancienne carte d'identité</li> <li>- Copie du jugement pour les parents divorcés</li> <li>- 1 justificatif de domicile</li> <li>- extrait d'acte de naissance avec filiation</li> <li>- 2 photos d'identité (35x45-fond blanc)</li> </ul>	Gratuit A compter du 01/01/09, pour non présentation en mairie de l'ancienne carte d'identité, un droit de timbre de 25€ sera imposé.